



Ayin Itshak

Cours hebdomadaire la veille de Chabbat
du Grand Rabbin d'Israël
Hagoon Maran Harav Itshak Yossef
Chlita
Auteur du "Yalkout Yossef"

884

Rédaction réalisée par Rav Yoel Hattab

Lois sur la fête de Chavouot

Question: cette année alors que Yom Tov tombe Chabbat, à partir de quand pouvons-nous commencer les préparatifs de la fête? Et en ce qui concerne les mets lactés, doit-on attendre avant de consommer de la viande?

Les préparatifs pour Yom Tov

Cette année il faudra être vigilant de ne pas faire de travaux ou bien de ne pas allumer les bougies, avant la sortie des étoiles. On attendra avant le Kiddouch, la sortie des étoiles, pour que la maîtresse de maison puisse allumer les bougies.

Ainsi, on fera attention de ne pas faire aucune préparation au moins jusqu'au coucher du soleil. A partir de là, les préparations ne demandant aucun travail particulier, comme dresser la table (par exemple) c'est autorisé. Ce qui n'est pas le cas des préparatifs demandant l'accomplissement d'un travail, qui seront défendus jusqu'à la sortie des étoiles. L'heure arrivée, on dira *Hamavdil ben Kodech leKodech* avant de faire un travail permis durant Yom Tov.

Attendre Rabbenou Tam

Il sera bien d'attendre l'heure de Rabbenou Tam, d'autant plus pour la *Melakha* de raviver une flamme, donc, pour l'allumage des bougies de Yom Tov (par une flamme déjà existante).

Se réjouir à Yom Tov-manger de la viande

La Guemara (traite Haguiga 8. Et Pessahim 109a) nous apprend que la joie vient en consommant des mets à base de viande, et du vin. Les mets de viande seront composés d'une viande d'un gros bétail. En revanche, une personne n'ayant pas pu se procurer une telle viande, ou bien pour raison médicale, mais uniquement de la volaille, aura le droit d'accomplir la Mitsva. Les enfants seront gâtés par des friandises et les femmes, par des bijoux et des vêtements. Chacun selon ses possibilités.

Les raisons des mets lactés à Chavouot

Certains ont l'habitude de consommer le matin des mets lactés et l'après-midi, manger le repas de viande. Tel est l'avis du Rama (Siman 494 Halakha 3). On devra aussi rapporter deux pains sur la table en souvenir des pains qu'ils apportaient à Chavouot

Selon le *Kol bo* (Siman 12) le jour de Chavouot qui est le jour où la Torah a été donnée, on la compare au miel et au lait. Comme il est dit dans le *Chir Hachirim* (4,11) "le miel et le lait sous ta langue". Le Hatam Soffer dans son livre *Torath Moche* rapporte au nom du Rokea'h, qu'il y a une allusion à cette coutume dans la Torah (Bamidbar 28,26)

וביום הביכורים בהקריבכם מנחה חדשה לה' בשבועותיכם

Nous pouvons remarquer que l'acrostiche des 3 mots ressort le mot "lait". Le Michna Beroura nous enseigne une

autre raison. Après avoir reçu la Torah, les Bnei Israel, venant d'apprendre les lois, ne surent quoi faire, car leurs ustensiles n'était pas utilisables, pour cause de mélange de lait et de viande; les mélanges n'étaient pas interdits avant le don de la Torah. Mais aussi, il était permis avant le don de la Torah, de tuer une bête pour la manger sans devoir faire d'abattage rituel. Etant donné que le don de la Torah était Chabbat, ils ne purent abattre une autre bête pour manger. Ils durent alors se contenter de mets lactés.

D'autres encore trouvent une allusion dans le nom donné au mont Sinaï: le *Har Gavnounim*. Venant du mot *Gvina*, fromage.

Le bnei Issahar rajoute que selon le Zohar, le lait fait allusion à la bonté. Et le verset dit "להגיד בבוקר הסדך", ou l'on peut retrouver l'acrostiche "le lait".

Encore une autre allusion. Le jour où Moche Rabbenou fut mis sur le fleuve, les Egyptiens jetèrent 600.000 nourrissons dans le Nil. Hachem envoya alors des anges pour récupérer ses enfants, et leurs firent manger du lait et du miel.

Mais attention. Il faut savoir que les mets lactés ne doivent pas remplacer les repas à base de viande et le vin. Le matin après la Tefila il mange un peu de mets lactés. Et l'après-midi, il fera son repas de viande. De même que le soir de Chavouot, on mangera de la viande et on boira du vin.

Attendre 6 heures après avoir mangé de la viande

Il est rapporté dans le livre *Noam Elimelekh* (Parachat Michpatim) que durant la fête de Chavouot, on n'aura pas besoin d'attendre 6 heures après avoir consommé de la viande, car c'est le jour du don de la Torah, et que l'on doit ressembler à des anges. Le Gaon de *Sokhotchov* dans le livre *Vayaass Avraham* (Siman 51) écrit que si après la viande la personne s'est endormie, elle pourra être plus souple et ne pas attendre 6 heures. Mais le *Hok Yaakov* dit que toute personne sensée ne se tiendra pas sur cela, même s'il rapporte au nom du *Sefer Zikhron Moche* que l'on peut être plus souple à Chavouot. Cependant, la Halakha ne se tient aucunement sur cela. Ainsi, après avoir consommé un met carné, on attendra 6 heures avant de consommer des laitages. Comme pendant toute l'année, en cas de difficulté, que l'on ne puisse pas attendre plus pour

certaines raisons (par exemple si les horaires de repas sont fixe, comme dans un réfectoire, et que l'on ne peut pas attendre plus...) on pourra attendre 5h30.

De plus, on fera attention comme toute l'année d'avoir deux nappes différentes pour le lait et la viande.

Attendre 6 heures après le lait...

Le Maharam miRotenbourg ne compris pas pourquoi certains attendaient 6 heures après avoir mangé des mets lactés, pour manger de la viande. Jusqu'au jour, où il retrouva un morceau de fromage coincé entre ses dents alors qu'il mangeait de la viande. Depuis ce jour, il attendit 6 heures. Le Beth Yossef rapporte au nom du Zohar qu'il est défendu de consommer de la viande après avoir mangé des mets lactés. Mais le Beth Yossef lui-même rapporte que l'habitude des gens est d'être plus souple à ce sujet et de consommer de la viande après avoir mangé des mets lactés. Tel est l'avis de la Guemara Houline (105a). La Halakha est tranchée comme la Guemara. De plus, même pour ce qui est de l'avis du Zohar, certains pensent que le Zohar parle uniquement d'une personne qui mange de la viande et veut ensuite manger des laitages. Mais pour manger de la volaille, ce sera permis. De cette manière le Yaabetz explique le Zohar.

La Halakha comme le Pchath

Nous avons développé à plusieurs reprises, que lorsqu'il y a une discussion entre la Haalakha écrite et le Zohar, on se tiendra sur la Halakha écrite. Dans notre cas, le Talmud est explicite: il sera permis de consommer de la viande après avoir mangé du lait (après s'être lavé la bouche et les mains). De plus, même l'avis du Zohar n'est pas unanime. Comme nous l'avons précisé, certains pensent que "l'interdit" de consommer de la viande après des mets lactés, c'est uniquement pour manger de la viande, mais de la volaille c'est permis.

'פינת ההלכה' של מרן הראשון לציון שליט"א משודרת בכל יום שישי בשעה 15:40 - 'כאן-מורשת' (100.7, 92.5, 90.8, 90.5) ניתן להאזין גם בקו 'בית יצחק': 0772-660-880 בשידור חי וחוזר לקבלת הגליון במייל: yk3121405@gmail.com | כל הזכויות שמורות
חדש! גליון פינת ההלכה 'עין יצחק' מתורגם לצרפתית!
להצטרפות למנויים: arome.agreable@gmail.com או: a5401213@gmail.com